

ECHO MUNICIPAL

N°28 - avril 2013

Le mot du maire

Rythmes scolaires.

La presse s'en est emparée... et nous aussi, pour mettre en place avec les parents d'élèves et les maîtres d'école cette évolution où je vois une révolution : l'implication à côté du corps enseignant de contributeurs à la transmission de la connaissance, voire de transmetteurs de passion. Une série de questions se pose et le travail pour y répondre est en cours pour une mise en œuvre à la rentrée de septembre 2013. Merci à tous les participants à cet élan fondateur. Vous pourrez lire par ailleurs la présentation du budget général 2013 de la commune et constater que « ça serre un peu » car notre capacité d'autofinancement s'amincit. Cependant la croissance n'étant pas au rendez-vous, nous avons choisi de ne pas augmenter les impôts.

Michel BADY

ACTUALITES

Animation du village

Le festival printanier

Avec sa semaine culturelle

Du 1^{er} au 8 juin



Horaires d'ouverture de la mairie

Lundi et mardi 11h -12h et 14h -17h

Mercredi 18h -19h /Samedi 10h -12h

SOMMAIRE

CM du 28 février 2013 ((extraits)

CM du 28 mars 2013 (extraits)

Informations mairie

Divers



Tél. 04 76 56 32 55

www.pommierslaplacette.fr

(Pommiers porte de la Chartreuse)

Conseil Municipal du 28 février 2013

Scolaire et périscolaire

Bruno Varale expose le compte rendu de la commission scolaire du 27 février 2013 portant sur la modification des rythmes scolaires.

Retour des questionnaires d'enquête :

37 retours sur 41 familles. 72% sont favorables pour le mercredi. 14% sont favorables pour le samedi

47% inscriraient leurs enfants en fin d'après-midi. 39% inscriraient leurs enfants après la pause méridienne.

Le mercredi :

25% mettent leurs enfants à des activités à la journée. 58% peuvent récupérer leur enfant à la fin du temps scolaire. 22% (8 familles) ne le peuvent pas.

Remarque des parents :

17% expriment leur opposition à ce changement de rythme. 33% sont préoccupés par le coût de ce temps périscolaire.

Proposition d'organisation des enseignants :

Durée de la journée scolaire: 5h30

APC (activité pédagogique complémentaire) organisée en 2 séances d'une demi-heure pour proposer une aide pédagogique aux enfants en difficulté passagère et/ou en une séance d'une heure pour proposer une activité à caractère culturel ou sportif en lien avec le Projet d'école.

Organisation de la semaine : 9 demi-journées.

Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi :

- Matinée scolaire: de 8h30 à 11h30 soit trois heures de classe.
- Pause méridienne: de 11h30 à 13h00 soit une heure trente.
- Après-midi scolaire: de 13h00 à 15h30 soit deux heures trente de classe

Temps périscolaire: de 15h30 à 16h30 soit une heure. Mercredi : matinée scolaire: horaire à définir deux heures.

Avantages :

APC mieux placée pour apporter une aide pédagogique aux enfants en difficulté.

Coucher des élèves de classe maternelle dès 13h, plus en accord avec leur rythme biologique.

Suggestion:

Organisation d'un transport collectif pour le convoyage des enfants vers une structure type centre aéré.

Vrai temps pédagogique après la sieste pour ces enfants (entre 1h à 1h30)

Séquence pédagogique avec les grands pendant le temps de sieste des plus petits.

Durée d'APC d'une heure permettant une activité nourrie plus construite, un véritable temps éducatif (théâtre, arts visuels, musique, chorale, jardin pédagogique, constructions technologiques etc.).

Positionnement de l'APC à 15h30 ouvrant la possibilité d'organiser une activité à caractère sportif (jeux et/ou sports collectifs, randonnées à thèmes etc...).

Positionnement de l'APC à 15h30 permettant l'organisation d'activités destinées à des groupes d'enfants plus importants.

Réduction du temps de la pause méridienne à 1h30, en cohérence avec les études de nombreux chrono-biologistes qui font clairement apparaître ce moment comme un pic important de stress et de dépense hormonale pour les enfants demi-pensionnaires, limitant ainsi leur capacité d'attention et de concentration pour le temps scolaire suivant.

Réduction du temps de la pause méridienne à 1h30 permettant une prise de repas dans de bonnes conditions, mais réduisant le temps de surveillance avant la reprise des cours dont la gestion est souvent délicate pour le personnel d'encadrement.

Inconvénients:

Organisation de la matinée du mercredi pour les familles

Dépose des enfants en début de matinée et reprise à la sortie de l'école.

Prise en charge de l'enfant l'après-midi du mercredi.

Temps de restauration d'1h30 pointé comme trop court par la responsable du service quand les temps d'habillage et d'équipement sont rendus plus longs par les conditions météo hivernales (neige au village).

Premières conclusions et estimations

Les parents comme les enseignants préfèrent le créneau de fin d'après-midi.

Il semble réaliste de tabler sur la présence de 40 à 45 enfants. Cela nécessiterait la présence de 3 à 4 encadrants suivant le nombre de petits. Prévoir 4 x 4 = 16 personnes par jour et par semaine pour ces activités.

La réduction de la pause méridienne amène une réduction de 4 jours par semaine.

Tenir compte de 3 x 1h d'activité complémentaire des enseignants soit 3 jours par semaine. Au final cela laisse 9h/semaine d'encadrement à financer.

Préparation de la demande de budget 2013/2014

Basée sur une prévision de 63 enfants.

Prévoir 3000€ pour récupérer le décalage de financement de la classe transplantée.

4000€ de transport piscine intégrés à ce budget (hors budget jusqu'alors).

Evaluation approximative du coût pour les parents : moins de un euro par jour de participation.

On aurait 4 encadrants : 2 instituteurs + Rolande HOUDARD responsable cantine + ATSEM Martine Laye.

Question posée au conseil municipal

Doit-on / peut-on se préparer au changement de rythme scolaire en 2013 ?

Si la réponse est positive, le projet doit être soumis à l'inspection académique.

Délibération n°1 : Modification du rythme scolaire à partir de septembre 2013.

Vote : 12 voix pour, 0 contre, 0 abstentions.

A Pommiers, la réflexion sur cette réforme est menée conjointement par l'équipe enseignante, les élus et les délégués des parents au sein de la commission scolaire. Nous avons d'ors et déjà retenu l'organisation suivante (en cours d'approbation par l'inspection académique) :

ORGANISATION PREVUE EN 2013					
	lundi	mardi	mercredi	jeudi	vendredi
7h30 - 8h30	garderie	garderie	garderie	garderie	garderie
8h30 - 11h30	Temps scolaire	Temps scolaire	Temps scolaire	Temps scolaire	Temps scolaire
11h30 - 13h15	cantine	cantine		cantine	cantine
13h15 - 15h30	Temps scolaire	Temps scolaire		Temps scolaire	Temps scolaire
15h30 - 16h30	APC	APC		APC	APC
16h30 - 18h15	garderie	garderie		garderie	garderie

APC = activités pédagogiques complémentaires et temps périscolaire

Nota : le positionnement du temps scolaire du mercredi reste encore en débat, après concertation il pourra éventuellement être reculé d'une demi-heure.

- L'ajout du mercredi matin permet de réduire de 45mn le temps scolaire des autres journées, ce qui conjointement à une réduction de 15mn du temps de cantine permet d'instaurer 1h d'activités complémentaires entre 15h30 et 16h30.
- Ces activités complémentaires sont destinées à proposer :
 - Une aide pédagogique pour les enfants en difficulté
 - Des activités à caractère culturel ou sportif en lien avec le projet d'école
- Seule une partie de ces activités sera prise en charge par l'état
- Le reste sera à la charge de la commune et des parents
- La commission scolaire poursuit ses travaux pour préciser le contenu et l'encadrement de ces activités
- une nouvelle enquête sera effectuée auprès des parents afin de mieux prévoir les effectifs
- une réunion publique sera organisée en fin d'année pour leur présenter le projet définitif.

Administration générale

Délibération n°2 : signature de la convention annuelle avec le pays Voironnais relative aux travaux de maintenance 2013. Vote : 5 voix pour, 0 contre, 7 abstentions.

Délibération n°3 : cession et acquisition chemins ruraux et terrains à l'Ayat : délégation de signature de l'acte à J-C Lévêque, premier adjoint.

Vote : 12 voix pour, 0 contre, 0 abstention.

Composition du conseil communautaire : mandature 2014

Information donnée par le maire.

Une loi crée une innovation concernant la composition du conseil communautaire et notamment au Pays Voironnais. Il faut se mettre d'accord sur le nombre d'élus au conseil communautaire.

Aujourd'hui on a 88 élus, la proposition serait de réduire ce nombre à 67 ou 76 représentants.

Il y aurait également un nombre fixe de vice-présidents au conseil communautaire.

Le but étant d'avoir une meilleure répartition au conseil communautaire (prise de position, prise en compte des avis de communes dites intermédiaires notamment).

Le conseil municipal est favorable à avoir 76 représentants.

Voirie

Délibération n°4 : Acquisition d'une parcelle de terrain appartenant à Madame Broize dans le cadre de travaux d'élargissement de chaussée. Vote : 12 voix pour, 0 contre, 0 abstention.

Questions diverses

Evolution indiciaire des agents non titulaires.

Sur la commune il y a deux agents titulaires et quatre agents non titulaires.

Les agents non titulaires sont à temps non complet. Il y a 2 agents en CDI, 2 agents en CDD. Le maire expose la possibilité de pouvoir faire évoluer les CDI/ CDD de la commune.

Information sur le PLH (programme local de l'habitat) 2012-2017.

J. Aubreton expose les objectifs du PLH. Cinq orientations choisies par les élus communautaires. Le PLH qui est arrêté pour 6 ans, s'articule autour de 4 grandes thématiques qui sont : produire, réhabiliter, héberger, observer. Ce PLH doit être conforme au SCOT (schéma de cohérence territoriale).

Synthèse du bilan 2006/2011

Des évolutions démographiques et sociales qui pèsent sur les besoins en logement.

Des ménages plus petits : 2,59 personnes/ménage en 1999 à 2.46 en 2006.

Un vieillissement qui se poursuit avec 20% de la population âgée de plus de 60 ans en 2006 : 18.3% en 1999 notamment dans les pôles urbains. Un profil social qui évolue avec une nette progression de la part des cadres et des retraités, stagnation de la part des ouvriers et employés. Des revenus qui progressent : revenu net imposable 15300 euros en 1999 à 23900 euros en 2006. On a un marché du logement tourné vers l'accession 64 % de propriétaires.

Le pays Voironnais a des objectifs de production évaluée à 4 055 logements sur six ans. Entre 2 530 et 2 800 nouveaux logements sont attendus dans les pôles urbains (Voiron, Voreppe, Moirans, Tullins, Rives, Saint Geoire en Valdaine, Coublevie) soit 70% de la production nouvelle de logements du territoire.

Il est également proposé de mieux maîtriser l'aménagement des opérations d'habitat. La prise de compétence "opération d'aménagement structurante" par délibération de janvier 2012 marque là encore l'engagement du pays Voironnais. Il est proposé de conventionner avec chaque commune sur les engagements respectifs afin d'accroître l'opérationnalité du PLH et de renforcer la coopération intercommunale.

Le Pays voironnais a la volonté de poursuivre la restructuration urbaine des 4 quartiers de Bourg Vieux à Voreppe, Baltiss et Brunetière à Voiron et Champlong les Fleurs à Moirans. Ils représentent 32% de l'habitat social du pays Voironnais.

Délibération n°5 :

Adoption du PLH 2012-2017.

Vote : 12 voix pour, 0 contre, 0 abstention.

Entretien des chemins ruraux.

Réflexion à conduire sur l'entretien des chemins ruraux. J-F Genève, J. Aubreton et A. Ribeiro se portent volontaires pour porter cette réflexion.

Conseil Municipal du 28 mars 2013

Taux d'imposition 2013

Les taux d'imposition 2012 seront maintenus en 2013

Taxe d'habitation : 10,3%,

Taxe foncière sur les propriétés bâties : 22,58%

Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 60,97%

Adopté à l'unanimité.

Approbation du Compte administratif 2012

Le maire quitte la salle du Conseil Municipal.

Jean-Christophe LEVEQUE présente les principales écritures du compte administratif qui retranscrit les écritures et les résultats réalisés en 2012 :

Résultats	+110 315.11 euros
FONCTIONNEMENT	
INVESTISSEMENT	- 67306.11 euros

Adopté à l'unanimité.

Approbation du Compte de gestion 2012

Le Maire revient en salle du Conseil Municipal.

Le compte de gestion est réalisé par le Trésorier et reprend, à l'identique, les résultats de l'exercice 2012.

Adopté à l'unanimité.

Vote du Budget Primitif 2013



Jean-Christophe LEVEQUE fait la présentation des propositions budgétaires pour l'année 2013 :

	Fonctionnement	Investissement
DEPENSES	368 000 euros	246 000
RECETTES	368 000	246 000

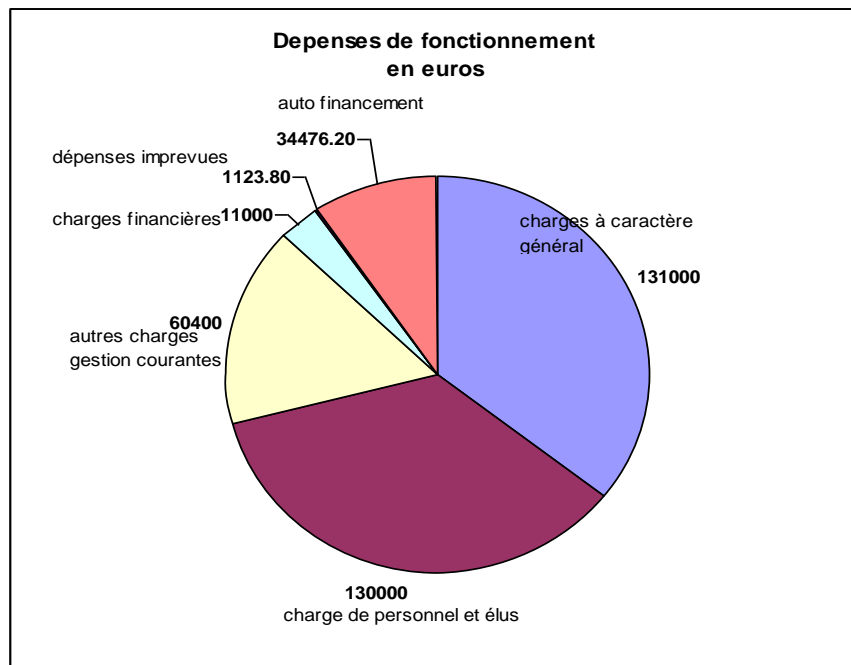
Adopté à l'unanimité.

Affectation du résultat

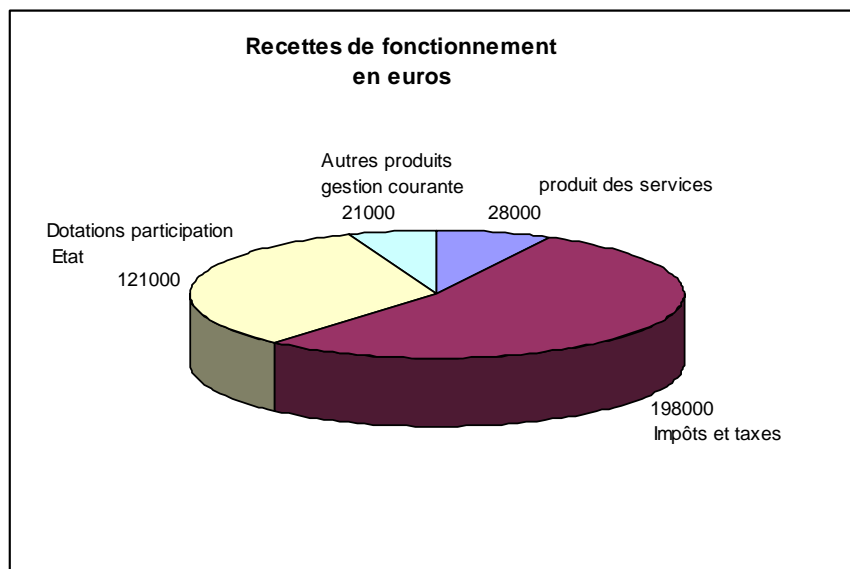
Jean-Christophe LEVEQUE propose de reprendre le résultat d'exécution du budget 2012 qui est de 110 315 euros et de l'affecter au compte 1068 en recette d'investissement 2013.

Adopté à l'unanimité.

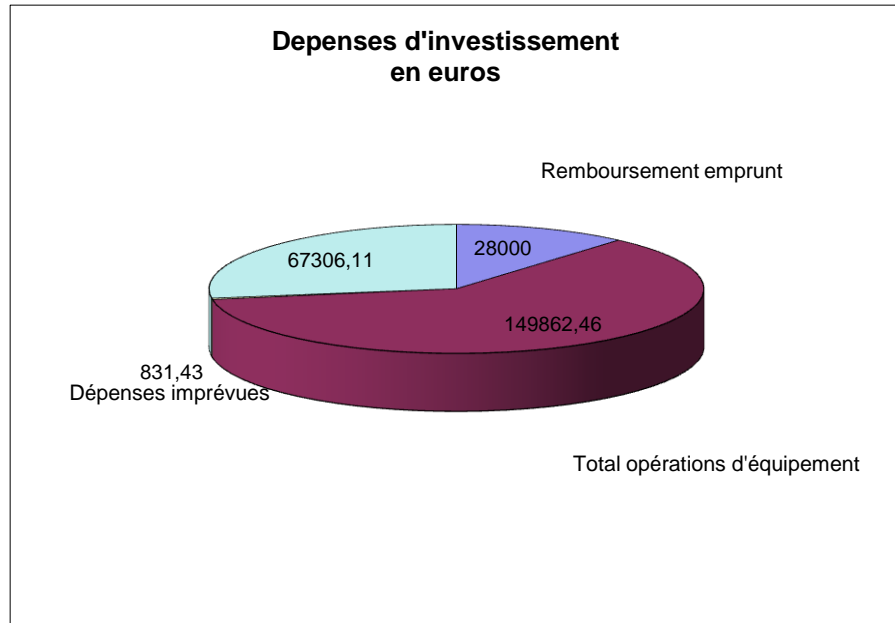
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	
charges à caractère général	131000
charges de personnel	130000
autres charges gestion courantes	60400
Charges financières	11000
dépenses imprévues	1123.80
Autofinancement 2013	34476.20
TOTAL	368000



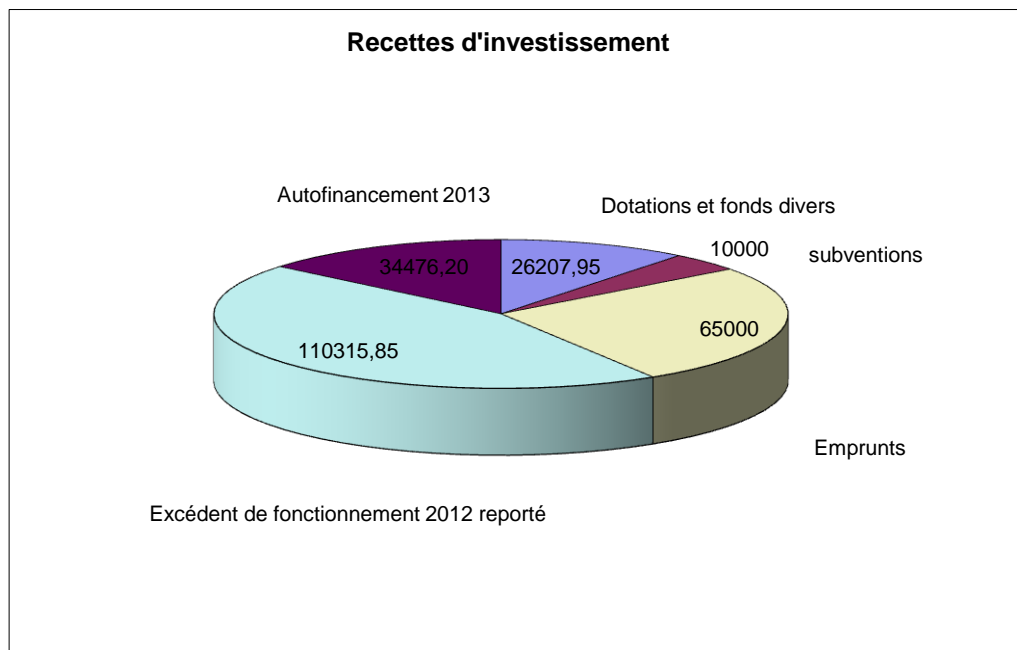
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	
produits des services	28000
Impôts et taxes	198000
dotations etat et participations	121000
Autres produits gestion courante	21000
TOTAL	368000



DEPENSES D'INVESTISSEMENT	
Remboursement emprunt	28000
total des opérations d'équipement	149862.46
dépenses imprévues	831.43
Déficit 2012 reporté	67306.11
TOTAL	246000



RECETTES D'INVESTISSEMENT	
Dotations et fonds divers	26207.95
subventions d'investissement	10000
emprunts	65000
excédent de fonctionnement 2012 reporté	110315.85
Autofinancement 2013	34476.20
TOTAL	246000



Informations mairie

La carte d'identité nationale.

C'est bientôt les vacances ! La délivrance de la CNI est faite dans un délai de 6 à 7 semaines. Pour votre dossier, adressez-vous en mairie suffisamment à temps. Le passeport biométrique: le dossier est à établir sur rendez-vous à la mairie de Voiron ou St Egrève ou les Echelles ou Grenoble.

Le bruit

Les travaux susceptibles de causer une gêne pour le voisinage doivent être effectués les jours ouvrables de 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 19h30.

Les dimanches et jours fériés de 10h00 à 12h00. Arrêté préfectoral n° 90-1505.

Les dérogations scolaires

L'inscription d'un enfant à l'école maternelle ou primaire d'une commune différente de celle du domicile doit faire l'objet d'une demande de dérogation en mairie. Cette demande qui concerne les enfants scolarisés pour la 1^{ère} fois et les enfants déjà scolarisés doit impérativement être faite avant le 15 mai. La demande de dérogation doit être renouvelée chaque année.

Le recensement

Dans le cadre du parcours de citoyenneté, tout jeune de nationalité française doit se faire recenser entre la date de ses 16 ans et la fin du 3^{ème} mois suivant. Le recensement citoyen est en effet une démarche obligatoire et indispensable pour pouvoir participer à la journée défense et citoyenneté (JDC). Les personnes non recensées lors de cette période peuvent régulariser leur situation jusqu'à l'âge de 25 ans.

Cette démarche doit se faire à la mairie du domicile sur présentation d'une pièce d'identité (carte nationale d'identité ou passeport) et du livret de famille des parents. Une **attestation de recensement** sera remise. Ce document, à conserver précieusement, est indispensable pour s'inscrire aux examens et concours soumis au contrôle de l'autorité publique (dont le permis de conduire).

Le don du sang

Une collecte aura lieu le jeudi 25 juin à la mairie de Voreppe ;
De 8h 30 à 11h 30 et de 16h 30 à 20h

Le fuel collectif :

Pour préparer une distribution groupée et bénéficier d'un meilleur tarif, les personnes intéressées peuvent se faire connaître auprès de Fabrice Bernard-Guelle 0684480194 ou Jérôme Aubreton 0680086514.

Info ComComPom

La disponibilité des salles de la M.T.L peut être consultée sur notre Site Internet

www.pommierslaplacette.fr

(mairie-location de salles-réservation).

La réservation est à faire à la mairie.

La tournée des hameaux :

Commencée en 2011, la tournée se poursuit en 2013. Cette année, la municipalité rencontrera en juin et septembre les habitants du centre village puis les habitants des Fayolles.

Les travaux de canalisation sur la commune.

Se terminent au niveau du Col avec une reprise courant juin. Suite à ces travaux, le Pays voironnais a informé les habitants du col d'une hausse (+ 3 bars) de la pression dans la canalisation et de la nécessité de prévoir la pose d'un détendeur de pression dans les maisons non pourvues.

Réunion publique

Accueil du bureau de la CAPV et le président Jean Paul BRET le mercredi 24 avril à 20h30 à la M.T.L.



